



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 15 janvier 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillères et conseillers suivants(es) : madame Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais, Roberto Emond et Michel Chamberland sous la présidence du maire monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel.

Absente : Madame Julie Tremblay

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-01-5962

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Procès-verbal/ Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2013. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 décembre 2013 et des comptes à payer au 15 janvier 2014. (Rés.)
- 4.0 Avis de vacance aux postes no. 1 et 6 (Info)
- 5.0 Nomination du maire suppléant. (Rés.)
- 6.0 Règlement no. 08-217/ Refinancement d'un montant de 206 600\$/ Adjudication. (Rés.)
- 7.0 Règlement no. 08-217/ Modification au règlement original. (Rés.)
- 8.0 Plan et règlements d'urbanisme/ Règlement sur les usages conditionnels/ Audition devant la Commission municipale du Québec. (Rés.)
- 9.0 Présentation du projet de règlement visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. (Info)
- 10.0 Fédération québécoise des municipalités/ Constitution d'une mutuelle de prévention/ Signature d'une entente avec la CSST. (Rés.)
- 11.0 Offre d'achat de biens municipaux. (Rés.)
- 12.0 Télévision régionale Haute-Côte-Nord/ Prolongement de l'entente de location. (Rés.)
- 13.0 Tarification de la salle de l'Accueil/ Modification de la résolution no. 13-03-5739. (Rés.)
- 14.0 Office municipal d'habitation/ Acceptation des prévisions budgétaires 2014. (Rés.)
- 15.0 Club Lions Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier/ Demande de local. (Rés.)
- 16.0 Autorisation de déplacement du maire et de la directrice

- générale pour les besoins de la Municipalité. (Rés.)
- 17.0 Concours de sculptures sur sable 2013/ État des résultats. (Rés.)
- 18.0 Sentier de Noël 2013/ Signataire autorisé du protocole d'entente avec la SADC de la Haute-Côte-Nord. (Rés.)
- 19.0 Sentier de Noël 2014/Demande pour organiser des cours de danse. (Rés.)
- 20.0 Travaux publics/ Prolongation de l'embauche via le Centre local d'emploi. (Rés.)
- 21.0 Projet de cession du lot 3 808 651 à la Municipalité/ Demande relative à l'établissement d'une servitude de non-construction. (Rés.)
- 22.0 Réfection de la rue Principale/ Frais pour déplacement de poteaux/ Mise en demeure. (Rés.)
- 23.0 Entente de développement culturel/ Collection privée des bibliothèques publiques/ Demande d'aide financière pour achat de livres/ Appui au projet et signataires autorisés. (Rés.)
- 24.0 Bris de plomberie à l'édifice municipal/ Soumission reçue. (Rés.)
- 25.0 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014/ Modification (Rés.)
- 26.0 Changement de norme de paiement de transfert. (Rés.)
- 27.0 Salle de l'Accueil/Demande d'échange des réfrigérateurs Pepsi (2) contre un réfrigérateur Coke. (Rés.)
- 28.0 Remboursement de la marge de crédit no. 45666. (Rés.)
- 29.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
- 29.1 Société historique de la Côte-Nord/ Demande d'adhésion. (Rés.)
- 29.2 Association Bioressources HCN/ Demande d'adhésion. (Rés.)
- 29.3 CRÉA/ Demande d'adhésion. (Rés.)
- 29.4 Postes Canada/ Demande d'appui. (Rés.)
- 30.0 Correspondance.
- 31.0 Affaires nouvelles :
- 32.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés.)
- 33.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5963

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 soit accepté avec la correction suivante :

- Au deuxième paragraphe de la résolution no. 13-12-5960, changer « aux fins de pratiquer le ski de fond » pour « aux fins de pratiquer la raquette ».

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2013.

14-01-5964

FINANCES/ ÉTAT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 15 janvier 2014 qui totalise un montant de 7 965.41\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 décembre 2013 qui totalise un montant de 39 396.77 \$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

AVIS DE VACANCES AUX POSTES NO. 1 ET 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'elle a reçu deux démissions, soit celle de madame Julie Tremblay au poste no. 1 et celle de madame Line Sirois au poste no. 6.

14-01-5965

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE madame Nady Sirois soit nommée maire suppléant pour une période de six (6) mois, ce mandat étant effectif à compter de la présente séance.

L'assermentation de madame Sirois se fera au courant de la prochaine semaine.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5966

RÈGLEMENT NO. 08-217/ REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 206 600\$/ ADJUDICATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2014 au montant de 206 600\$ en vertu du

règlement d'emprunt numéro 08-217. Ce billet est émis au prix de 100.00\$CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

38 600 \$	3.06%	22 janvier 2015
39 900 \$	3.06%	22 janvier 2016
41 300 \$	3.06%	22 janvier 2017
42 700 \$	3.06%	22 janvier 2018
44 100 \$	3.06%	22 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ.

14-01-5967

RÈGLEMENT NO. 08-217/ MODIFICATION AU RÈGLEMENT ORIGINAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer souhaite emprunter par billet un montant total de 206 600\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
08-217	206 600 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un financement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer aura, le 20 janvier 2014, un montant de 206 600\$ à renouveler, sur un emprunt original de 473 045\$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 08-217;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 206 600\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 08-217 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	38 600\$
2016.	39 900\$
2017.	41 300\$
2018.	42 700\$
2019.	44 100\$

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer emprunte 206 600\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro 08-217.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5968

PLAN ET RÈGLEMENT D'URBANISME/RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS/ AUDITION DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Me Gaston Saucier a fait parvenir une correspondance datée du 19 décembre 2013 dans laquelle il suggère au conseil municipal d'autoriser par résolution les honoraires et les frais de déplacement de monsieur Sébastien Dumas, urbaniste du Groupe IBI/DAA pour son témoignage devant la Commission municipale du Québec qui se déroulera le 24 février 2014 à Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de rembourser les honoraires ainsi que les frais de déplacement qui seront facturés ultérieurement par monsieur Sébastien Dumas pour son témoignage devant la Commission municipale du Québec le 24 février 2014 à Portneuf-sur-mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PROJET DE RÈGLEMENT VISANT L'INSTAURATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère, madame Nady Sirois, explique les obligations imposées par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale en lien avec les élections municipales générales du 3 novembre 2013.

Elle présente donc le projet de règlement visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui sera adopté, avec ou sans changement, à une séance ultérieure.

Un premier règlement traitant du même sujet ayant déjà été adopté antérieurement.

Un avis public sera publié conformément à la Loi par la secrétaire-trésorière avant l'adoption du règlement prévue à la séance de février 2014.

14-01-5969

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/ CONSTITUTION
D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION/ SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC LA CSST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé : Mutuelle de prévention « FQM Prévention (MUT-00709) convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la Mutuelle;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.**

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5970

OFFRE D'ACHAT DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été publié dans le bulletin municipal du mois de janvier 2014 pour la vente d'un poêle commercial au propane de marque « Garland » avec 4 ronds, 1 four et 1 plaque;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour cet appel d'offre, soit :

- Roberto Emond : 51.00 \$
- Sylvain Emond : 100.00 \$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la plus haute soumission, soit celle de monsieur Sylvain Emond au montant de 100.00 \$, soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5971

**TÉLÉVISION RÉGIONALE HAUTE-CÔTE-NORD/ PROLONGEMENT DE
L'ENTENTE DE LOCATION**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la Télévision Régionale Haute-Côte-Nord a fait parvenir au Conseil une lettre datée du 8 janvier 2014 relative à une demande de prolongation de l'entente ayant pris effet par la résolution no. 13-07-5826 et faisant état de l'utilisation gratuite du local utilisé pour les opérations de l'organisme en échange de la couverture gratuite par l'organisme de tous les événements, activités et autres demandes de la Municipalité jugés raisonnables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Télévision Régionale Haute-Côte-
Nord à poursuivre l'occupation dudit local gratuitement jusqu'au 15 juillet
2014.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5972

**TARIFICATION DE LA SALLE DE L'ACCUEIL/ MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION NO. 13-03-5739**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la
résolution no. 13-03-5739 lors de la séance du 13 mars 2013 relativement
à la tarification pour la location de l'Accueil;

CONSIDÉRANT QUE les montants mentionnés dans ladite résolution
comportaient une erreur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la tarification pour la location de l'Accueil pour les organismes à but
non lucratif ayant une adresse sur le territoire de la Municipalité soit la
suivante : 45\$ par location (65\$ avec location de la cuisine);

QUE la résolution no. 13-03-5739 soit abrogée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5973

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION/ ACCEPTATION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation de
Ste-Anne-de-Portneuf soient adoptées telles de déposées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5974

**CLUB LIONS LONGUE-RIVE, PORTNEUF-SUR-MER, FORESTVILLE
ET COLOMBIER/ DEMANDE DE LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer,
Forestville et Colombier a fait parvenir une lettre datée du 17 décembre
2013 dans laquelle il demande au conseil municipal la possibilité de signer
une entente d'utilisation de la salle de l'Accueil pour leurs besoins
(soupers mensuels, réunions, etc...) ainsi que pour obtenir un local fermé
dans le but de ranger leurs équipements de toutes sortes (15 tables, 1

réfrigérateur vitré, 1 photocopieur, classeurs, vaisselles, des documents ainsi que des articles de décoration);

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club Lions messieurs Claude Guérin, Francis Lévesque et Mario Tremblay ont rencontré le conseil municipal le 14 janvier 2014 en séance préparatoire pour expliquer de vives voix ledit projet d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est un organisme régional dont plusieurs membres proviennent de la Municipalité et que les activités de l'organisme apportent d'importantes retombées aux personnes défavorisées de notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise le Club Lions LRPMFC à utiliser la salle de l'Accueil deux fois par mois de mai à octobre de chaque année selon ce qui suit :

- 1 utilisation fixe pour un souper/soirée un vendredi par mois;
- 1 utilisation facultative au choix de l'organisme (réservation préalable auprès de la Municipalité)

QUE l'organisme soit également autorisé à entreposer leurs équipements (mentionnés plus haut) à l'Accueil dans un espace fermé à clé qui sera aménagé dans le local arrière (ancienne maison des jeunes) qui est également utilisé par le Club quad et le comité de la Fête de l'Amour;

QUE l'organisme devra acheminer au préalable à la Municipalité la liste desdits équipements afin de s'assurer que la superficie déterminée convienne à cet entreposage;

QUE les coûts mensuels relatifs à ces autorisations soient de 150\$ payables le 1^{er} de chaque mois débutant en mai jusqu'à octobre inclusivement;

QU'une entente écrite soit rédigée ultérieurement et signée par les deux parties dont les représentants de la Municipalité seront le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5975

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise les déplacements suivants :

Pour le maire :

1. Forum des élus de la Côte-Nord (27-28 février 2014) à Sept-Iles;
2. Congrès de la FQM 2014 (du 25 au 27 septembre 2014) au Centre des congrès.

Pour la directrice générale et secrétaire-trésorière :

1. Congrès de l'ADMQ 2014 (du 11 au 13 juin 2014) – 75 ans de l'association;
2. Colloque de Zone Côte-Nord (date et lieux à déterminer ultérieurement mais ce sera en Minganie).

QUE toutes autres invitations reçues jugées raisonnables et nécessaires pour les besoins de la Municipalité soient autorisées;

QU'un compte-rendu verbal soit fait au Conseil à la séance suivant ces déplacements.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5976

CONCOURS DE SCULPTURES SUR SABLE 2013/ ÉTAT DES RÉSULTATS

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'état des résultats du Concours de sculptures sur sable 2013, tel que décrit ci-après :

Revenus :	4 050.90 \$
Dépenses :	4 501.87 \$
Déficit :	(450.97 \$)

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5977

SENTIER DE NOEL 2013/ SIGNATAIRE AUTORISÉ DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SADC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le protocole d'entente avec la SADC de la Haute-Côte-Nord relativement à une aide financière de 500\$ accordée par la SADC pour l'édition 2013 du Sentier de Noël.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5978

SENTIER DE NOEL 2014/ DEMANDE POUR ORGANISER DES COURS DE DANSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre de madame Nathalie Vigneault qui propose d'organiser des cours ainsi que des soirées de danse dont les profits seront versés au Comité du Sentier de Noël afin de les aider dans leur financement;

CONSIDÉRANT QUE madame Vigneault demande au Conseil l'autorisation d'utiliser la salle de l'Accueil pour les dits cours et soirées et

ce, sans frais de location et d'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la salle de l'Accueil entraîne des coûts dûs à l'entretien ménager de l'ordre de 45\$ alors que la salle du Conseil n'entraîne pas de coût supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise madame Nathalie Vigneault à organiser des cours de danse une fois par semaine (les samedis) à la salle du conseil municipal gratuitement et qu'il lui soit demandé de replacer le local tel qu'il était avant les cours;

QUE le conseil municipal autorise madame Nathalie Vigneault à organiser une soirée de danse une fois par mois (un samedi) à la salle de l'Accueil et que les coûts d'entretien ménager (45\$) soient déduits des profits réalisés par lesdites activités de danse;

QUE madame Vigneault soit nommée responsable de l'organisation de ces activités et qu'elle s'assure de respecter toutes les lois et la réglementation à l'égard de ces activités (permis d'alcool, etc...);

QUE madame Vigneault remette, à chaque mois, un état des revenus et des dépenses, ainsi que les profits réalisés à la Municipalité qui est responsable du suivi budgétaire du comité du Sentier de Noël.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5979

TRAVAUX PUBLICS/ PROLONGATION DE L'EMBAUCHE VIA LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'entente de subvention avec Emploi Québec permettant de prolonger l'embauche de madame Andrée Girard jusqu'au 28 mars 2014 et ce, aux mêmes conditions, soit à un taux horaire de 11,15\$ subventionné à 91.03% par Emploi Québec (10,15\$).

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5980

PROJET DE CESSION DU LOT 3 808 651 À LA MUNICIPALITÉ/ DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 10-01-4907, 10-10-5095, 12-11-5626, 13-01-5684, 13-03-5728 et 13-07-5824;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Girard est maintenant disposée à céder gratuitement le lot 3 808 651 à la Municipalité conditionnellement à ce que l'acte de cession comporte la servitude suivante :

« Une servitude de non-construction interdisant au nouveau propriétaire

du lot 3 808 651 d'y ériger tout genre de bâtiments, constructions, ouvrages ou structures quels qu'ils soient sans une autorisation écrite et préalable du propriétaire du lot 3 808 641 du cadastre du Québec »

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal refuse la demande de madame Francine Girard;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Roussel, afin de voir avec la Sécurité publique quels ont été les termes de l'entente conclue entre la Sécurité publique et madame Francine Girard relativement aux conditions de cession du terrain à la Municipalité par cette dernière;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Me Jean Boulanger ainsi qu'à madame Martine Lapointe de la Sécurité publique.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5981

RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE/ FRAIS POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX/ MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé d'importants travaux de réfection de la rue Principale dans le cadre des travaux de contournement de la route 138;

CONSIDÉRANT QUE durant ces travaux, il a été nécessaire de déplacer plusieurs poteaux appartenant à Hydro-Québec et à Bell;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par la Municipalité pour déplacer ces poteaux s'élèvent à 37, 013.97\$ répartis comme suit :

➤ Hydro-Québec :	29 849.89 \$
➤ Bell Aliant :	7 164.08 \$

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs communications verbales et électroniques entre le MTQ et la Municipalité, les sommes déjà payées par la Municipalité restent toujours à recevoir par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à se rendre à Baie-Comeau pour rencontrer les représentants du MTQ dans le dossier du déplacement des utilités publiques (poteaux) afin de tenter, pour une dernière fois, de régler le dossier et d'obtenir l'engagement formel du MTQ à l'effet qu'il remboursera la Municipalité pour les frais encourus;

QU'advenant le cas où aucune entente n'est conclue, la directrice générale soit autorisée à prendre les procédures nécessaires afin de mettre en demeure le MTQ de payer la somme due à la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5982

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL/ COLLECTION PRIVÉE
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR ACHAT DE LIVRES/ APPUI AU PROJET ET SIGNATAIRES
AUTORISÉS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord dispose d'un programme d'aide financière visant à améliorer les collections privées des bibliothèques publiques dans le cadre de son Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 400\$ avec participation maximale de 100% est possible pour notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière pour un montant maximum de 400\$ soit déposée dans le cadre du programme en question;

QUE madame Annie Morin, secrétaire-trésorière adjointe et/ou monsieur Gontran Tremblay, maire, soient autorisés à signer le protocole d'entente relatif à cette aide financière pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5983

BRIS DE PLOMBERIE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL/SOUMISSION REÇUE

CONSIDÉRANT QUE le 3 janvier 2014 est survenu un gel de plomberie à l'édifice municipal qui a occasionné un important dégât d'eau dans la salle des archives et dans la salle électrique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait appel aux services de Qualinet afin de faire installer des déshumidificateurs pour sécher les planchers et les murs qui ont reçu des quantités importantes d'eau;

CONSIDÉRANT QUE Qualinet a, par la suite, fait parvenir une offre de services à la Municipalité dans laquelle il est proposé des travaux divers;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a fait rapport au conseil municipal en leur mentionnant que plusieurs vérifications ont été faites et que rien n'indique qu'il soit nécessaire d'aller plus loin dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU
À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité refuse l'offre de services de Qualinet datée du 7 janvier 2014 et que les employés des travaux publics soient requis pour finaliser les travaux restants.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5984

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR 2014/ MODIFICATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 qui seront tenues les mercredis dès 19h :

Mois	Date
JANVIER	15 JANVIER 2014
FÉVRIER	12 FÉVRIER 2014
MARS	12 MARS 2014
AVRIL	9 AVRIL 2014
MAI	14 MAI 2014
JUIN	11 JUIN 2014
JUILLET	9 JUILLET 2014
AOÛT	13 AOÛT 2014
SEPTEMBRE	10 SEPTEMBRE 2014
OCTOBRE	8 OCTOBRE 2014
NOVEMBRE	12 NOVEMBRE 2014
DÉCEMBRE	10 DÉCEMBRE 2014

QUE la résolution no. 13-11-5931 soit abrogée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5985

CHANGEMENT DE NORME SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5986

SALLE DE L'ACCUEIL/ DEMANDE D'ÉCHANGE DES RÉFRIGÉRATEURS PEPSI (2) CONTRE UN RÉFRIGÉRATEUR COKE

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'offre de monsieur Patrick Emond à l'effet d'échanger son réfrigérateur 2 portes « Coke » contre le réfrigérateur 1 porte « Pepsi » ainsi que le réfrigérateur « tombeau Pepsi » installés à l'Accueil et appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5987

REMBOURSEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT NO. 45666

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des remboursements de l'ordre de 179 580\$ et 703 950\$ (le 20 décembre 2013) et 89 790\$ (le 7 janvier 2014) des Affaires municipales relativement au dossier FIMR 611140 pour les travaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'une marge de crédit a été ouverte antérieurement pour le projet desdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'il reste toujours un montant de 155 583.43\$ (incluant intérêts courus en date du 15 janvier 2014) à rembourser sur cette marge et que, par conséquent, des intérêts continuent de s'accumuler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le remboursement complet de la marge de crédit no.45666 au montant de 155 583.43\$ en effectuant un transfert de l'épargne à terme ET5 du compte 40131 qui a un solde de 217 682.59\$ en date du 13 janvier 2014.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5988

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD/ DEMANDE D'ADHÉSION

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2014 de la Société historique de la Côte-Nord au montant de 30\$.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5989

ASSOCIATION BIORESSOURCES HCN/ DEMANDE D'ADHÉSION

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte de payer l'adhésion pour l'année 2014 de la Société historique de la Côte-Nord au montant de 75\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5990

CRÉA/ DEMANDE D'ADHÉSION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal refuse l'adhésion au CRÉA.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5991

POSTES CANADA/ DEMANDE D'APPUI

CONSIDERANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDERANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

CONSIDERANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

CONSIDERANT QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

14-01-5992

POSTES CANADA/DEMANDE D'AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

CONSIDERANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDERANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDERANT QUE le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDERANT QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

- 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole* du service postal canadien;
- 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de postes publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

A.1 Monsieur Eric Tardif, dir. général caisse pop.

Politique de dons et commandites.

**A.2 Monsieur François Gosselin, dir. gen.
MRC de La Haute-Côte-Nord**

Convention d'aide financière – démarche collective
« Municipalité amie des aînés »

A.3 Madame Carole Raïche, dir. gen.

Obtention du certificat de conformité par le CAUREQ.

A.4 Monsieur Sébastien Poisson l'Espérance

Accusé réception au sujet de la rencontre entre les représentants de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer et le

cabinet.

A.5 Madame Annie Morin

Illumination du grand sapin.

**A.6 Madame Linda Daoust
Mutuelle des municipalités du Québec**

Part de la ristourne.

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

B.1 NIL.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS

NIL.

D. BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

NIL.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h40 pour se terminer à 20h10.

14-01-5993

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h10, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran Tremblay
Maire

Nancy Roussel
Dir. générale et sec.-trésorière